

Avis de publicité collective suite à mise en demeure d'acquérir

Parcelle cadastrée AB137

Le bien sis 19 chemin de la ville, 17220 MONTROY, cadastré AB137, est situé en emplacement réservé au plan local d'urbanisme intercommunal.

La propriétaire du bien précité a mis la ville en demeure d'acquérir ces terrains.

Dans le cadre de cette mise en demeure, une publicité collective est réalisée à l'initiative de la Collectivité, conformément aux articles L230-1 et suivants du code de l'urbanisme :

Toutes les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître et de faire valoir leurs droits à la Commune de Montroy, dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'affichage du présent avis, à défaut de quoi, elles seront déchues de tous droits à l'indemnité.

Elles doivent adresser un courrier dans le délai imparti à l'attention de :

Madame la Maire de Montroy

44 Grande Rue – 17220 MONTROY

Le présent avis fait l'objet d'un affichage en mairie et sur le site de la mairie